



*Un Producteur Coopératif d'Énergies Renouvelables
en Nouvelle-Aquitaine !*

PROJET COOPÉRATIF

25 septembre 2019

D'OÙ L'ON VIENT

Dès 2004, la Région Poitou-Charentes a fait de la recherche de l'excellence environnementale et de la lutte contre le changement climatique une de ses priorités. Le développement des énergies renouvelables, et notamment du solaire photovoltaïque, se situait au cœur de cette action régionale.

Avec l'arrêté tarifaire du 10 juillet 2006, l'Etat avait souhaité accélérer le développement du secteur photovoltaïque en mettant en place des tarifs d'achat favorables (55,96 c€/kWh pour les projets intégrés au bâti). En Poitou-Charentes, à partir de 2007, cette politique tarifaire a été accompagnée par l'action du fonds commun ADEME – Région pour l'excellence environnementale (FREE PC) qui mobilisait des fonds européens FEDER.

Toutefois, malgré un potentiel important de surfaces de toitures de grande taille et bien orientées dans le patrimoine des collectivités et des entreprises, un certain nombre de freins subsistait pour le développement des projets les plus ambitieux (plus de 100 kWc), dus en particulier à la complexité des démarches administratives, à la lourdeur des investissements et à la lenteur du retour sur investissement (>10 ans).

Face à ce constat et avec le souci plus global de mettre en place un outil de développement des filières émergentes d'énergies renouvelables, la Région Poitou-Charentes s'est rapprochée d'EDF qui travaillait sur un modèle innovant de tiers-investissement sous statut coopératif. Ensemble, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, ils ont su convaincre la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, le Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest, le Crédit Mutuel Océan, Dexia, le Pôle des Éco-Industries et Poitou-Charentes Innovation de les rejoindre pour créer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Poitou-Charentes Energies Renouvelables en avril 2008.

Sa mission initiale : être un outil de tiers investissement dans les filières d'énergies renouvelables. Dans un premier temps, la société s'est concentrée sur le secteur photovoltaïque en installant sur les bâtiments de collectivités ou d'entreprises des centrales photovoltaïques raccordées au réseau électrique leur permettant de s'affranchir de toutes les démarches et de percevoir un loyer.

Ses valeurs : le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constituait et constitue toujours une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales :

- La démocratie avec le respect du principe un homme / une voix,
- Un sociétariat multiple et diversifié ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt individuel de ses membres,
- L'intégration économique et sociale du projet sur le territoire.

Depuis sa création, la société défend des projets locaux, pertinents économiquement et avec une vision long terme de producteur d'électricité.

Afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables, les bénéfices des centrales en fonctionnement sont réinvestis dans de nouveaux projets.

OÙ L'ON EN EST

Durant ses 10 premières années d'activité, la société s'est imposée comme un acteur régional crédible et de confiance sur le long terme dans le domaine du développement, de l'investissement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques raccordées au réseau de distribution de l'électricité grâce aux compétences qu'elle a développées, à son statut SCIC et à ses actionnaires institutionnels et professionnels.

Face aux brusques évolutions réglementaires qui ont rythmé le marché du photovoltaïque en France et dans l'esprit de sa mission, la société a cherché à s'orienter vers d'autres énergies renouvelables (septembre 2011). Malgré certains déboires, elle a acquis de l'expérience et des compétences en hydroélectricité. En revanche, les tentatives de déploiement dans le domaine de la méthanisation n'ont pas eu les résultats escomptés du fait notamment de l'absence de modèles économiques adaptés à la structure de la société (trop gros ou trop petits). Ce domaine d'activité a été abandonné.

Avec la réforme territoriale et la fusion des Régions Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin pour former la Région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2016, le périmètre d'intervention privilégié de PCER s'est fortement élargi.

La société se trouve désormais à une période charnière. En effet, les contrats d'achat des centrales historiques, qui génèrent les plus gros chiffres d'affaires, s'approchent de la moitié de leur durée. Compte tenu des temps de développement longs des projets d'énergies renouvelables, il faut d'ores et déjà commencer à anticiper l'après.

OÙ L'ON VA

A l'automne 2018, le Conseil d'Administration a lancé la construction d'une nouvelle dynamique de PCER pour les dix à venir en s'appuyant sur un groupe de travail « Perspectives de développement ». Celui-ci a pris en compte les points forts et points faibles de PCER, les aspirations de ses associés et de ses salariés pour la société, ainsi que son attractivité pour de nouveaux talents. Ce travail a permis de proposer les orientations futures de la société et définir un plan de développement plus concret pour les années 2019-2022, lesquels ont été ensuite validés par le Conseil d'Administration.

Plan de développement 2019-2022 :

- Développement de la vente de services

La vente de prestations de service est la piste de développement à court terme qui représente l'inflexion la plus importante dans l'activité de la société. Du fait de l'expérience accumulée avec ses propres centrales, PCER peut proposer des études de

faisabilité, des missions d'expertise, d'audit, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre mais aussi faire de la conduite de centrales pour le compte de tiers.

L'intérêt de cette diversification est multiple. La vente de services doit permettre de valoriser les compétences acquises par l'équipe salariée depuis plus de 10 ans tout en les renforçant en se confrontant à des situations nouvelles. Elle doit générer des apports complémentaires de trésorerie pour des investissements futurs. Elle doit également contribuer à établir la notoriété de la société auprès de nouveaux acteurs du territoire.

- Investissement dans de nouveaux projets photovoltaïques ou hydroélectriques :

La société doit renouveler son portefeuille de projets en développement en s'adaptant à l'évolution du marché et à ses capacités d'investissement.

En photovoltaïque, on recherchera prioritairement les projets d'ombrières de parking ou de parcs au sol tandis qu'en hydroélectricité, on recherchera prioritairement les petits projets industriels (100-250 kW). Dans le cas de l'hydroélectricité, on veillera à panacher le portefeuille entre projets d'investissement patrimoniaux et projets en tiers investissement, en se rapprochant notamment de collectivités propriétaires de seuils pour peu que la question de la continuité écologique ne représente pas un obstacle à l'équilibre économique du projet.

Pour augmenter le nombre de projets dans lesquels la société est impliquée, elle cherchera des co-investisseurs sur les projets qu'elle développe. Elle pourra également intervenir comme investisseur minoritaire sur des projets où elle aura été impliquée dans le développement ou pour lesquels elle serait sollicitée pour en assurer l'exploitation.

- Elargissement territorial et recherche de partenariats :

PCER a la volonté de se projeter à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine. Néanmoins, compte tenu de la taille réduite de l'équipe et des dimensions très importantes de la région Nouvelle Aquitaine, l'ambition affichée par la société ne pourra se concrétiser dans de bonnes conditions que si PCER arrive à développer des partenariats avec d'autres structures ayant des profils complémentaires (géographie, secteur d'activité, domaine d'expertise, etc), en région et au-delà.

- Changement de nom et réévaluation de la gouvernance

Pour donner la première impulsion à ce nouveau cycle, la société a changé de nom le 5 juin 2019, la Société Poitou-Charentes Energies Renouvelables est devenue simplement PCER, un Producteur Coopératif d'Energies Renouvelables.

Une réflexion sera engagée sur la gouvernance de la société et sur la composition de ses différentes instances afin de les adapter au mieux aux nouvelles orientations.